



11 février 2016

(16-0890)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION DE MESURES D'URGENCE

1.	Membre notifiant: <u>ÉMIRATS ARABES UNIS</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2.	Organisme responsable: <i>Ministry of Environment and Water</i> - MOEW (Ministère de l'environnement et de l'eau)
3.	Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Volailles vivantes (SH 0105) et produits de volaille, y compris la viande de volaille (SH 0207), les oisillons d'un jour (SH 0105.11) et les œufs à couver, à l'exception de la viande traitée thermiquement
4.	Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input checked="" type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques: Départements des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, du Lot et de la Haute-Garonne (France), en plus des département objets d'une précédente notification (Landes, Haute-Vienne, Aveyron, Gers et Dordogne)
5.	Intitulé du texte notifié: <i>Imposition of the temporary ban on the importation of domestic and wild birds and their products including poultry meat, day-old chicks, hatching eggs, except heat treated meat from Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Lot, Haute-Garonne provinces in France</i> (Établissement d'une interdiction temporaire de l'importation d'oiseaux domestiques ou sauvages et de leurs produits, y compris la viande de volaille, les oisillons d'un jour et les œufs à couver, à l'exclusion de la viande ayant subi un traitement thermique, en provenance des départements des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, du Lot et de la Haute-Garonne (France)). Langue(s): arabe. Nombre de pages: 2
6.	Teneur: Les Émirats arabes unis établissent une interdiction temporaire de l'importation d'oiseaux domestiques ou sauvages et de leurs produits, y compris la viande de volaille, les oisillons d'un jour et les œufs, originaires des départements des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, du Lot et de la Haute-Garonne (France), à l'exclusion de la viande ayant subi un traitement thermique. Cette mesure fait suite à la notification immédiate à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) de l'apparition de foyers l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans ces départements.
7.	Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires , <input checked="" type="checkbox"/> santé des animaux , <input type="checkbox"/> préservation des végétaux , <input checked="" type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes , <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.

8.	<p>Nature du ou des problèmes urgents et raison pour laquelle la mesure d'urgence est prise: Un risque de contamination découle de l'importation de volailles et de produits de volaille en provenance des départements des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, du Lot et de la Haute-Garonne (France), qui sont affectés par l'influenza aviaire hautement pathogène. Cette mesure fait suite à la notification immédiate à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), conformément à l'article 10.4.4 (chapitre 10.4) du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), de l'apparition de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans ces départements français.</p>
9.	<p>Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</p> <p><input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (<i>par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté</i>)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (<i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>) Chapitre 10.4 du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, numéro de la NIMP</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>
10.	<p>Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:</p>
11.	<p>Date d'entrée en vigueur (jj/mm/aa)/période d'application (le cas échéant): 10 février 2016</p> <p><input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce La viande de volaille expédiée depuis les départements des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, du Lot et de la Haute-Garonne (France) avant le 20 décembre 2015 est autorisée.</p>
12.	<p>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Autorité responsable des notifications SPS et point d'information SPS des Émirats arabes unis Ministry of Environment and Water P.O. Box 1509 Dubai (Émirats arabes unis) Téléphone: +(971 4) 214 8444 Fax: +(971 4) 265 5822 Courrier électronique: uaesps@moew.gov.ae</p>

- 13. Texte(s) disponible(s) auprès de: autorité nationale responsable des notifications, point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:**

Dr Mervat Mari Al Nuaimat
Veterinarian in Food Safety Department
SPS Enquiry Point
Ministry of Environment and Water
P.O. Box 1509
Dubai (Émirats arabes unis)
Téléphone: +(971 4) 214 8478
Fax: +(971 4) 265 5822
Téléphone mobile: +(971 55) 137 5997
Courrier électronique: mmalnuaimat@moew.gov.ae
Site Web: <http://www.moew.gov.ae/>